

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 004-7490/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement Opération Grand Site 2019 auprès de la DREAL PACA pour le Grand Site Sainte-Victoire - Modification de la délibération n°ENV 004-4794/18/BM du 13 décembre 2018 MET 19/13016/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Opération Grand Site (OGS) est la démarche proposée par l'État aux collectivités territoriales, portée localement par la DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation.

Elle poursuit trois objectifs : restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site, améliorer la qualité de la visite et favoriser le développement socio-économique dans le respect des habitants.

Ainsi, par délibération n° ENV 004-4794/18/BM du 13 décembre 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix a approuvé pour l'année 2019, une demande de subvention « Opération Grand Site » auprès de l'Etat (DREAL PACA) d'un montant de 60 000 euros afin de mener prioritairement :

- Le traitement et la valorisation paysagère des points noirs paysagers.
- La définition de préconisations pour l'aménagement des aires d'accueil en site classé et dans le territoire labellisé Grand Site.

Le coût prévisionnel de ces opérations était estimé à 180 000 € H.T soit 216.000€ T.T.C.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations était le suivant :

	Valorisation paysagère – croisement D17 / D46		Préconisations pour l'aménagement des aires d'accueil en site classé et dans le territoire labellisé Grand Site	
	Taux	Montant (HT)	Taux	Montant (HT)
Subvention Etat OGS	40	40.000 €	50	20 000 €
Participation Métropole Aix- Marseille-Provence	60	100 000 €	50	20 000 €
Total	100	140 000 €	100	40 000 €

Cependant des ajustements doivent être apportés aux opérations concernées par cette demande de subvention. Le plan de financement prévisionnel doit donc lui-même être modifié.

Ainsi, le coût prévisionnel des opérations concernées par cette demande de subvention au titre de l'année 2019 est désormais estimé à 59 100 euros HT soit 70 920 euros T.T.C.

Descriptif des opérations concernées :

Valorisation paysagère du croisement D17 / D46 :

L'étude paysagère du piémont sud de Sainte-Victoire réalisée en 2016 a identifié un certain nombre de lieux pouvant bénéficier d'un programme d'amélioration paysagère.

Dans ce cadre, il est proposé une opération de requalification du croisement des routes D17 et D46 situé sur la commune de Beaurecueil. En particulier, il s'agit de l'intégration paysagère d'un délaissé routier avec restauration de restanque et valorisation du patrimoine de type fontaine et oratoire.

Aménager l'espace pour gérer la fréquentation des massifs :

Sainte-Victoire accueille près d'un million de visiteurs/an (étude de fréquentation 2011). Ce million de visiteurs occasionne une pression importante sur les milieux naturels mais aussi sur les itinéraires de randonnée nécessitant une reprise et une amélioration de la qualité des aménagements des aires de stationnement et de départs de randonnée : mobiliers bois d'information du public, tables de pique-nique, bancs, habillage bois de containers à poubelles, systèmes de contention bois...etc

Suppression d'une ancienne serre (commune de Venelles) :

L'opération consiste à évacuer une ancienne serre désaffectée identifiée dans l'inventaire des sites dégradés. Située dans le site classé « Concors », elle se compose d'une dalle bétonnée sur laquelle repose une armature métallique et une toiture plastique. L'ensemble des éléments seront mis en décharge et le site requalifié pour permettre le retour de la végétation naturelle.

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations est le suivant :

	Valorisation paysagère – croisement D17 / D46		Aménager l'espace pour gérer la fréquentation des massifs		Suppression d'une ancienne serre	
	Taux	Montant (HT)	Taux	Montant (HT)	Taux	Montant (HT)
Subvention Etat OGS	80	10.000 €	40	12 640 €	80	12.000 €
Participation Métropole Aix-Marseille-Provence	20	2.500 €	60	18 960 €	20	3.000 €
Total	100	12.500 €	100	31 600 €	100	15.000 €

La présente délibération vise donc à approuver la demande de subvention modifiée pour le programme OGS 2019 auprès de la DREAL PACA pour un montant de 34 640 euros et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La circulaire NOR:DEVL1027436C du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°ENV 004-1135/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 relative à la dissolution du Syndicat mixte départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire ;
- La délibération n° ENV 001-1443/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 relative à la dissolution du Syndicat mixte départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire - Modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- La délibération n° FAG 062-3081/17/CM du 14 décembre 2017 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération DI2471 Syndicat Sainte Victoire Valorisation Territoire ;
- La délibération n° ENV 004-4794/18/BM du Bureau de la Métropole du 13 décembre 2018, approuvant la demande de subvention pour le programme OGS 2019 ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à des ajustements de la demande de subvention OGS 2019 adoptée par délibération ENV 004-4794/18/BM en date du 13 décembre 2018 et déposée auprès de la DREAL.
- Qu'il est proposé la réalisation des opérations suivantes : Valorisation paysagère du croisement de la route paysagère D17 et de la route D46, aménagement de l'espace pour mieux gérer la fréquentation des massifs et la réhabilitation du site dégradé de l'ancienne serre de Venelles.
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à ces opérations, et en particulier l'État, dans le cadre du programme Opération Grand Site.

Délibère

Article 1 :

La délibération n°ENV 004-4794/18/BM du Bureau de la Métropole du 13 décembre 2018 approuvant la demande de subvention « Opération Grand Site » 2019 auprès de la DREAL PACA pour le Grand Site Sainte-Victoire est modifiée comme exposé ci-dessus.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter une aide financière de 34 640 euros auprès des services de l'État (DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), dans le cadre du programme Opération Grand Site, au titre de l'année 2019, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 06, Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 4581162247, nature 4581, fonction 76, autorisation de programme DI2473AP, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020.

La recette correspondante sera constatée sur le budget 01, Budget Principal Métropolitain, en section d'Investissement : nature 1321, fonction 76, autorisation de programme RI2471, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA